

# RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT CAROLE-ANNE KAST

Camarades,

À mi-parcours de la législature, ma détermination reste intacte : porter nos valeurs, défendre les droits fondamentaux et préserver nos acquis démocratiques. L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte international marqué par la polarisation politique, la montée des mouvements identitaires et les attaques contre l'État de droit. Dans ce climat, l'action publique doit se mesurer à sa capacité à garantir à chacune et chacun égalité, dignité et protection contre les discriminations et la haine.

A Genève, le dialogue et le rapport de force avec la majorité de droite du Grand Conseil se sont durcis, au point que l'année 2026 a débuté sans budget. Cette situation rappelle que rien n'est jamais acquis et que nous ne pouvons pas relâcher notre vigilance. La très courte défaite de notre initiative « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population » en novembre dernier ou les attaques au salaire minimum en sont une illustration.

Je tiens toutefois à saluer plusieurs victoires importantes : l'élection de Nicolas Walder au Conseil d'État, qui a permis de maintenir, non sans lutte et avec un fort engagement de plusieurs camarades socialistes, le siège vert ; le refus des lois corsets le 28 septembre, auxquelles le Conseil d'État s'était opposé ; ou encore ce joli score de près de 68 % de la population qui a rejeté l'initiative de l'UDC visant à accorder une forme d'immunité judiciaire à la police. Ces résultats montrent que la mobilisation paie. Je tiens à remercier chaleureusement les militant-es présent-es sur le terrain, dans les associations, sur les stands et dans les quartiers qui se battent quotidiennement. La population reste attachée à l'équilibre des institutions et à la protection de l'État de droit, même si la baisse de la participation électorale doit nous alerter.

Le département que je préside joue un rôle central pour la cohésion de notre canton : garantir les droits fondamentaux, assurer l'égalité devant la loi, protéger les plus vulnérables et garantir un accès effectif aux prestations publiques. Cela passe notamment par la prévention des violences, la lutte contre les arnaques et le harcèlement ou l'accompagnement des victimes. La sécurité ne peut pas être un slogan réservé à certains territoires ou à certains partis. Elle doit être une réalité pour toutes et tous : pour les femmes menacées dans leur foyer, les seniors isolé-es, les enfants exposés aux violences et toutes les personnes que la société fragilise. La solidité de notre démocratie se mesure à notre capacité à protéger chacune et chacun.

Comme socialiste, je définis aussi la sécurité comme la défense de la démocratie face aux attaques récurrentes. Si elles n'étaient pas réelles, j'aurais bien plus de temps à consacrer à développer nos propositions programmatiques. Mais notre devoir, surtout en double minorité, est d'y faire face et de résister. Elles sont nombreuses et il n'est pas toujours possible de communiquer sur celles-ci. Elles touchent fréquemment nos droits fondamentaux qui sont régulièrement remis en question, à l'instar de l'exercice du droit de liberté de réunion : dont un projet de loi est en discussion au parlement cantonal, à l'heure d'écrire ses lignes, et qui vise à supprimer le droit de manifester dans le U lacustre. Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par le droit supérieur. Il n'est pas absolu, mais ses restrictions doivent respecter la proportionnalité. J'entends continuer à me battre contre toute limitation générale de nos droits. Quand on interdit par principe, on n'encadre plus un droit: on l'annule.

De la même manière, certaines propositions cherchent à affaiblir le contrôle démocratique. Le projet du PLR visant à exclure les révisions constitutionnelles du contrôle de la Cour constitutionnelle reviendrait à laisser au parlement un pouvoir sans contrôle juridique de conformité au droit supérieur. Or, sans contrôle du 3<sup>ème</sup> pouvoir, le risque est grand de voir passer des textes illégaux ou contraires aux droits fondamentaux.

C'est dans ce même esprit de respect de l'État de droit que j'ai pris position dans le débat sur l'interdiction du burkini. L'interdiction proposée apparaissait disproportionnée et juridiquement fragile, car elle

restreindrait inutilement la liberté individuelle sans répondre à un besoin réel de sécurité. Défendre l'accès de toutes et tous aux services publics et une approche inclusive est essentiel. Les débats récurrents sur les vêtements des femmes s'inscrivent d'ailleurs souvent dans des logiques de contrôle du corps féminin liées au patriarcat.

Face aux résurgences autoritaires et aux discours populistes qui préfèrent s'attaquer aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté, attiser les peurs et nourrir les divisions, notre réponse doit être claire : justice, égalité et solidarité. Renforcer les services publics, garantir l'effectivité des droits et assumer pleinement nos responsabilités, c'est faire le choix d'un État qui protège et rassemble.

## **DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

Le Département des institutions et du numérique (DIN) est principalement en charge de la sécurité (police, détention et protection de la population), des questions liées au droit de cité (registre des habitants, documents d'identité, naturalisation), ainsi que de la politique d'asile en partenariat avec le Département de la cohésion sociale (DCS), responsable de l'accueil des personnes migrantes. Il élabore aussi et coordonne la politique numérique du canton.

L'année 2025 a été particulièrement intense en raison des élections des exécutifs et délibératifs des 45 communes genevoises, suivies des prestations de serment et de la formation des nouveaux élu-es ainsi que du lancement de la tournée des communes pour rencontrer les 137 nouveaux membres des exécutifs communaux.

Par ailleurs, plusieurs recrutements majeurs ont marqué l'année, notamment la nomination d'un directeur général à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), celle de la direction du Service des affaires communales (SAFCO), ainsi que la préparation du recrutement du directeur général de l'Office cantonal de la détention et du ou de la futur-e délégué-e au numérique.

### ➤ **Transition numérique – Technologie, démocratie et souveraineté**

La transition numérique constitue un levier majeur de modernisation de l'État, tout en soulevant des enjeux sensibles liés aux libertés publiques et à la protection des données. L'inscription du droit à l'intégrité numérique dans la Constitution genevoise affirme un principe central : la technologie doit servir la démocratie et non l'inverse. Elle renforce la responsabilité de l'État en matière de protection des données, de cybersécurité et de transparence des algorithmes.

Dans un contexte où certains groupes utilisent les réseaux numériques pour diffuser désinformation et discours de haine, le renforcement de la gouvernance numérique et de la cybersécurité constitue également un outil de défense démocratique. Par ailleurs, la lutte contre la fracture numérique participe de la justice sociale : l'accès aux prestations en ligne ne doit exclure ni les personnes âgées, ni les publics précarisés, ni les personnes migrantes.

La question de la souveraineté technologique est également centrale. Afin de préserver l'autonomie décisionnelle du canton et la protection des données sensibles, l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) a élaboré une stratégie de souveraineté numérique.

Engagé depuis 2021 dans une démarche de Numérique Responsable, le canton de Genève a obtenu en 2022 la labellisation niveau 1 de l'Institut du Numérique Responsable (ISIT), confirmée lors d'un audit de relabellisation en 2024. Le Conseil d'État a décidé d'atteindre un niveau supérieur d'ici 2026, notamment par la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, la sensibilisation du public et l'intégration de critères éthiques et environnementaux dans les projets numériques.

En 2025, plusieurs avancées ont également été réalisées :

- développement des e-démarches (473 233 comptes utilisateurs, 79 % de satisfaction et 41 % des prestations accessibles en ligne) ;

- déploiement progressif de solutions d'intelligence artificielle, avec 66 initiatives recensées et plusieurs réalisations concrètes, notamment l'amélioration du moteur de recherche de ge.ch et la catégorisation automatique du courrier pour certaines administrations ;
- mise en service de la plateforme GE-Découvre pour l'inscription des enfants aux activités sportives et culturelles ;
- numérisation de processus liés à l'aménagement et au logement afin d'améliorer le suivi du développement des logements sociaux.

## ➤ Sécurité publique – Protéger les droits et libertés

La sécurité publique est indissociable de la protection de l'État de droit. Le maintien de l'ordre public doit s'exercer dans le strict respect des principes constitutionnels. Dans une démocratie, la force publique ne trouve sa légitimité que dans son attachement scrupuleux aux règles qui la fondent. Là où ailleurs, certains tentent d'agir en marge du cadre, fragilisant les droits qu'ils devraient protéger, notre police rappelle que nul n'est au-dessus des lois — et certainement pas l'autorité chargée de les faire respecter.

La police genevoise doit protéger chacune et chacun, sans distinction, dans les situations ordinaires comme dans les plus éprouvantes. Elle recherche la vérité avec rigueur et la défend avec intégrité, consciente qu'il ne peut y avoir ni justice sans vérité, ni liberté sans sécurité — ni sécurité durable sans respect des droits fondamentaux. Cette promesse faite à la Cité, nous devons la respecter. L'efficacité sécuritaire ne peut être dissociée de la confiance citoyenne. La transparence institutionnelle et la formation continue des forces de l'ordre sont des éléments clés pour prévenir toute dérive autoritaire.

La lutte contre les violences domestiques, la cybercriminalité et les infractions motivées par la haine constitue une priorité. L'action publique doit donc conjuguer prévention, répression et protection des victimes.

Actions majeures en 2025 :

- Renforcement de la lutte contre les violences domestiques : dès le 1er janvier 2026 un pilote de surveillance électronique des auteurs de violence domestique a été lancé, associant la police, le Ministère public et l'office cantonal de la détention.
- A cette date également est entrée en vigueur la nouvelle norme pénale sanctionnant le harcèlement « obsessionnel » (stalking ; article 181b du code pénal).
- Projet de loi contre les symboles de haine : afin de renforcer son arsenal législatif contre l'expression de la haine et l'usage public de symboles de l'idéologie nazie, le Conseil d'État a adopté début 2026, à l'attention du Grand Conseil, un projet de loi modifiant la Loi pénale genevoise (LPG) qui interdit l'usage public de symboles de l'idéologie nazie ainsi que ceux d'idéologies prônant l'infériorité ou la menace d'un groupe en raison de caractéristiques personnelles telles que l'origine, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle.
- Mise en production de la pré-plainte en ligne et prise de rendez-vous : une première étape a été franchie dans le projet de pré-plainte en ligne, par la mise en production du système de prise de rendez-vous. Les résultats obtenus à l'occasion d'un bilan concernant le pilote au poste de police de Plainpalais, ont conduit à élargir le dispositif à 3 nouveaux postes de police (Servette, Bourg-de-Four et Pâquis).
- Accompagnement et suivi du code de déontologie : la commission de suivi, composée notamment de la commission du personnel, a poursuivi ses travaux, en examinant des situations concrètes qui posent des questions éthiques, dans le but de formuler des recommandations pour adopter la bonne attitude. L'approche vise à faire vivre au quotidien les valeurs prônées dans le code de déontologie. Des propositions concrètes ont été élaborées en 2025. En particulier, un atelier participatif a été préparé et validé. Il fera partie des rapports des chefs de corps au premier trimestre 2026.
- Aide aux victimes d'infractions : en 2025, le DIN a poursuivi l'accompagnement des travaux intercantonaux relatifs au déploiement du numéro de téléphone unique (142) visant à offrir aux victimes d'infractions et à leurs proches, un accueil téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce projet fait écho aux engagements de la Suisse pris dans le cadre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et vise à améliorer l'accessibilité de l'aide aux victimes d'infractions, respectivement sa visibilité.

- Enfin, suite au recours interjeté par la Ville de Genève contre le jugement du Tribunal administratif de première instance (à cause du refus de la Ville de Genève de tenir sur les deux rives du Lac de la manifestation organisée par BDS le 20 janvier 2024 alors que le Canton l'y autorisait), le Canton, en l'occurrence au DIN, a pris note que la délivrance d'une autorisation de manifester sur le domaine public genevois est de son ressort.

### **Exercice du droit de liberté de réunion :**

Concernant l'exercice du droit de liberté de réunion : 2025 a connu un nombre important de manifestations à Genève en bonne partie en raison des crises internationales qui laissent présager une mobilisation tout aussi importante en 2026. Bien que des demandes de cortèges aient été discutées quant aux horaires, parcours ou jours, il n'est pas question de minimiser l'importance du droit de manifester. Ainsi, entre octobre 2023 et fin février 2026, plus de 300 (sans compter les stands) rassemblements, manifestations, cortèges ont occupé l'espace public à Genève en lien avec le conflit au Moyen-Orient. Toute demande d'autorisation fait ainsi l'objet d'une pesée des intérêts en présence, tenant compte tant de l'exercice des libertés fondamentales que des autres usages et contraintes liés au domaine public et chaque demande d'autorisation fait l'objet d'un examen au cas par cas.

Concernant la manifestation du 2 octobre 2025 en soutien à la Palestine et à la Global Sumud Flotilla, l'usage de mesures de contrainte a été établi. Il est important de rappeler, face aux inepties véhiculées par certain-es élu-es, que le fait qu'un rassemblement pacifique n'ait pas fait l'objet d'une autorisation n'est pas, en soi, un motif pour faire usage de la contrainte et le disperser. Selon la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), les autorités doivent faire preuve d'une certaine tolérance à l'égard des rassemblements pacifiques, ce qui implique une pesée des intérêts en présence (arrêts de la Cour EDH Kudrevicius et autres c. Lituanie [GC] du 15 octobre 2015, § 150; Navalnyy et Yashin c. Russie du 4 décembre 2014, § 63). C'est dans ce sens que le rassemblement a pu se tenir pendant plus de deux heures sans la moindre intervention policière. Néanmoins, et comme c'est le cas lors de l'usage de la contrainte, une analyse fine est faite. Dans ce cas, il est apparu nécessaire de faire également une démarche de retour d'expérience commune avec la société civile. Elle a été enclenchée pour favoriser une compréhension et convergence vers une lecture commune de certains épisodes de cette manifestation. Par ailleurs, ce bilan commun doit permettre d'aborder communément les manifestations attendues autour du G7 et les contraintes et règles qui seront appliquées. Un caucus socialiste et vert élargi au Comité directeur s'est déroulé avec la Commandante et le Commandant adjoint pour présenter la doctrine de maintien de l'ordre de la Police genevoise lors des manifestations afin de rappeler l'approche graduée.

### ➤ **Politique pénitentiaire – Dignité, réinsertion et désistance**

Le respect des droits fondamentaux des personnes détenues constitue un indicateur essentiel de la qualité de notre démocratie. C'est pourquoi, dans le cadre de la loi sur la planification pénitentiaire (LPPén), les études se poursuivent afin de développer et adapter les infrastructures carcérales et remédier à la surpopulation, mais surtout à l'état de décrépitude indigne de l'établissement de Champ-Dollon. Mon prédécesseur avait lancé une étude de projet de nouvelle prison, mais ce projet initial a dû être adapté pour garantir des conditions de détention dignes pour toute personne détenue. Des terrains doivent être trouvés et achetés par le Canton afin de pouvoir accueillir le futur projet qui doit être refait et modernisé dans une perspective orientée bien plus sur la réinsertion plutôt que la détention stricte. En attendant l'élaboration d'une nouvelle variante, l'établissement doit subir d'importants travaux de maintenance, et ce pour un coût élevé. La surpopulation carcérale de Champ-Dollon s'est située autour de 120% tout au long de l'année.

Ces problèmes infrastructurels n'entachent pas la motivation des collaboratrices et collaborateurs de l'Office cantonal de la détention (OCD) pour qui la question de la réinsertion et de l'accompagnement des personnes détenues est au cœur de leur engagement. La formation en détention et les dispositifs de réinsertion contribuent à prévenir la récidive et à limiter les phénomènes de radicalisation en milieu carcéral. En 2025, on recense 113 parcours de formation dans les ateliers de la détention suivis par 78 personnes détenues et avec, au total, 76 certifications délivrées dans différents métiers tels que la

boulangerie, la cuisine, l'intendance ou la menuiserie. Des micro-formations ont été également développées afin de poursuivre les efforts.

Plusieurs mesures ont également été développées afin de favoriser la désistance et réduire la surpopulation carcérale :

- élargissement du réseau d'employeurs pour le travail d'intérêt général, notamment avec la Ville de Genève et les Transports publics genevois ;
- développement d'un programme socio-éducatif pour les auteurs de violences domestiques ;
- projet pilote de dialogues restauratifs à la Brenaz.

Enfin, l'OCD a lancé en 2025 une vaste réflexion sur sa gouvernance, son organisation et sa culture. Cette démarche fait suite à un rapport d'audit du SAI et à une enquête de climat de travail, consécutifs à la période de croissance et de mutation de l'office. Les retards à rattraper sont nombreux, mais la prise de conscience est assumée et le défi est pris avec sérieux : les choses sont désormais prises en main afin d'engager les changements structurels, organisationnels et culturels nécessaires sous l'égide de la personne qui assurera le rôle de direction d'Office une fois nommée.

Enfin, le rapport d'audit conduit auprès de tout le personnel de l'OCD a aussi révélé un engagement extraordinaire du personnel pénitentiaire et une nouvelle génération en rupture avec la tradition coercitive. Dans les établissements fermés et dans l'accompagnement et suivi des personnes condamnées, les collaboratrices et collaborateurs qui travaillent aujourd'hui à l'OCD choisissent ce métier par le sens de la mission et les valeurs véhiculées. Ils ont des qualités humaines très fortes dans un contexte de travail exigeant où l'individu est au centre et le politique doit entendre et suivre cette évolution positive.

#### ➤ **Migration – Solidarité et cohésion sociale**

L'accueil des personnes bénéficiant du statut de protection temporaire reflète l'engagement humanitaire du canton. Malgré une légère baisse des demandes d'asile en Suisse en 2025, le contexte international demeure marqué par plusieurs conflits.

Au 31 décembre 2025, près de 100'000 personnes en provenance d'Ukraine disposaient d'un permis S en Suisse, dont environ 7'400 attribuées au canton de Genève.

Par ailleurs, la mise en exploitation du centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) du Grand-Saconnex, en juin 2025, a nécessité une coordination étroite entre autorités communales, cantonales, la société civile et le SEM, dans le cadre d'un groupe d'accompagnement qui tient ses séances sous la direction de cette autorité fédérale. Cet établissement fédéral a été implanté à Genève à la suite du souhait du canton de Genève exprimé en 2013 auprès des autorités fédérales d'accueillir (initialement) un centre spécifique, destiné à héberger les personnes requérantes d'asile récalcitrantes (art. 24a, LAsi). Les discussions entre la Confédération et le canton ont, par la suite, évolué dans le sens de l'accueil, par ce dernier, d'un CFA sans tâches procédurales.

La lutte contre la traite des êtres humains demeure également une priorité, dans le cadre de la mise en œuvre du troisième Plan d'action national (2023-2027). À ce titre, le DIN participe activement aux travaux menés avec les partenaires concernés.

#### ➤ **Affaires communales et nouvelle législature**

Le Service des affaires communales (SAFCO) exerce un contrôle de légalité sur les décisions des conseils municipaux et assure la surveillance des finances communales. Malgré une équipe restreinte, il joue un rôle essentiel d'accompagnement et de soutien aux communes, en collaboration étroite avec l'Association des communes genevoises (ACG).

Le 27 mai 2025, les conseillères et conseillers administratifs des communes genevoises ont prêté serment devant le Conseil d'État à la Cathédrale Saint-Pierre, marquant le début de la nouvelle législature. Le mois de juin a également été l'occasion de saluer l'engagement des près de 70 magistrates et magistrats communaux quittant leurs fonctions.

Enfin, il convient de rappeler ici que lorsque le travail est collaboratif et collectif, cela paie toujours. Je suis particulièrement heureuse d'avoir vu aboutir en décembre dernier un travail de longue haleine et de grande qualité présenté conjointement avec l'ACG au parlement concernant le projet de loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales (LIACI). Cette nouvelle loi permet de disposer d'un nouveau cadre pour les fondations et groupements communaux et intercommunaux. Je conclus ce rapport avec ce message d'espoir et d'engagement à poursuivre ce chemin et cette méthode de travail chaque fois que cela sera possible.

Je vous remercie pour l'attention portée à ce rapport conséquent mais non exhaustif et reste à disposition pour toute question.